



I) L'OPTION FACULTATIVE ou MUSIQUE OPTIONNELLE

Le lycée Jean Renou propose une option musique de la seconde à la terminale. Elle est ouverte à tous musiciens (chanteurs, instrumentistes). A raison de 3h, le cours permet dans le nouveau programme:

- De mener collectivement, ou par petits groupes, des projets qui s'adaptent à la diversité des attentes et des profils des élèves et permettent de conduire à des parcours de formations singuliers et différenciés. De poursuivre et d'approfondir les connaissances du collève suivant les quatre compétences du socle commun, d'étudier des thématiques précises dans deux champs de questionnement comme par exemple « La place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine » ou « la diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et dans l'espace »
- L'élève va donc explorer 4 perspectives issues des 3 champs être évalué et co évaluer. Il produira en fin d'année une synthèse significative de son travail. L'élève pourra l'année suivante poursuivre son cursus en enseignement de spécialité ou choisir Musique optionnelle (10% dans le contrôle continu pour le BAC).

II) Rentrée 2019: Ouverture d'un ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE EN PREMIERE (4h) :

Cet enseignement sera conçu pour accueillir **tous les élèves qui le souhaitent, quels qu'aient été leurs parcours antérieurs** (enseignement optionnel de musique en classe de seconde OU NON).

Le choix de la spécialité musique repose avant tout sur un choix de diversification et d'enrichissement du parcours de l'élève, quelles que soient les deux autres spécialités choisies.

- La pratique instrumentale ou vocale, par le biais de projets collectifs ou individuels ouverts à tous les styles, **tiendra une place centrale dans cet enseignement**. En outre, les élèves apprendront, tout au long de l'année, à développer une écoute comparée, analytique et critique des œuvres écoutées pour se construire une culture musicale et artistique riche, diversifiée et organisée.
- En tant que spécialité, même arrêtée en fin de première, la musique participera à une part importante dans la note finale du baccalauréat (**Coefficient 5**).

III) OPTION DE SPECIALITE EN TERMINALE (6h) : LE NOUVEAU BAC 2021

Le choix de la poursuite de la spécialité musique dépendra en grande partie du choix d'orientation de l'élève. En étroite relation, les deux spécialités choisies en terminale permettront à l'élève de consolider et d'approfondir ses connaissances et ses pratiques dans ces deux domaines, et plus largement, permettront de poser des bases solides pour la suite de sa scolarité. En tant que spécialité, la musique prend une part importante dans la note finale du Bac (**Coefficient 16**). Quelques idées de binômes de spécialités en terminale, incluant la musique, avec des exemples d'orientations professionnelles :

- **Musique/Maths SVT** : musicothérapeute, ergothérapeute, orthophoniste , ingénieur du son.
 - **Musique/ Maths/ Physique chimie** : Ingénieur du son, technicien du son, design sonore, informatique musicale MAO, architecte, acousticien, facteur d'instrument, métiers artistiques.
 - **Musique/SES/Humanités ou Langues** : tourisme, communication, médias culturels, animations médiateur culturels, droits, science Po
 - **Musique/Maths/Humanités**: Tous cursus littéraires et artistiques. Journalisme, monde culturel, édition, musicologie, Psychologie , sociologie, etc.
- L'orchestre et l'atelier vocal ouvert à tous niveaux est **en complément de l'enseignement optionnel et de Spécialité de musique: 2h pour l'orchestre et 1h pour l'atelier vocal**.
- Les élèves sont engagés à y participer pour mener un projet artistique annuel ayant vocation à être produit en concert notamment en fin d'année mais aussi dans l'année comme par exemple PEAC « Parcours continu », Voyage en Roumanie, Festival des 24h du Swing, Didascalies, Festival des Lycéens , Orchestre européens, rencontre avec des professionnels , sortie concerts pédagogiques...

